



Un événement historique en Europe

Depuis le 1er mai 2004, l'huissier de justice est désormais européen !

Un fabuleux cadeau

Le président de l'UIHJ dans son éditorial s'est étendu sur cet événement historique que représente l'extension de l'UE à 25 pays.

Nous ne saurions, sur le fond, reprendre son intervention à tous égards remarquable, mais nous voudrions très brièvement revenir sur l'aspect historique incarné par ce 1er mai 2004, date de l'ouverture vers les nouveaux Etats membres.

Certes l'événement, en soi, revêt un caractère très général et, tout autant que les huissiers de justice, il est de multiples corporations qui pourraient aussi avoir de bonnes raisons de se féliciter de ce grand tournant qu'aborde les peuples du continent européen.

Mais ce qu'il y a de fabuleux dans cette situation c'est qu'en même temps que l'UE gravissait une nouvelle marche vers son unité géographique, sinon politique, celle-ci nous offrait l'huissier de justice européen. Car il s'agit bien d'une réalité : de Vilnius à Athènes et de Londres à Varsovie en passant par Lisbonne, Budapest et tant d'autres encore nous trouvons des huissiers de justice dotés d'un statut et d'une identité commune tout comme il existe, mais depuis fort longtemps, des juges, des avocats et des notaires.

Une irrésistible évolution

Quant l'on sait qu'il y a moins de 10 ans, la plupart de ces pays ignoraient l'existence même de l'huissier de justice et qu'aujourd'hui, nul ne serait tenté d'écrire la moindre page d'un projet à caractère judiciaire communautaire en éludant l'existence des huissiers de justice, on mesure tout ce que les nouveaux Etats membres ont pu massivement apporter avec leur statut libéral.

Il nous vient à l'esprit que même parmi les opinions les plus averties – nous pensons à ce fameux colloque international de juin 1993 à Paris – peu nombreux étaient ceux qui pariaient sur l'aventure jugée, à l'époque plus qu'ambitieuse – carrément irréaliste – de création d'un huissier de justice européen !

Objectivement, l'UIHJ peut être fière de son action et les huissiers de justice des pays aiguillons (France, Belgique, Pays-Bas) doivent être loués pour leur persévérance.

Mais ceux qui sont au cœur de cette évolution le savent : l'UE avec son extension et l'arrivée simultanée de nos extraordinaires confrères du Centre, de l'Est et des Pays baltes a, non seulement permis de créer l'huissier de justice européen, mais aussi contribue à assurer la pérennité de notre profession.



An historical event in Europe

Since 1st May 2004, the enforcement agent has turned European!

A wonderful gift

In his editorial, the president of UIHJ has related this historical event: The European Union has shifted to 25 countries.

It is needless to go back to his remarkable intervention but let's go back to the historical aspect embodied by this date of 1st May 2004, which marked the opening toward new countries.

The event in itself is general, and inasmuch as enforcement agents, there are many corporations that may have good reasons to be happy about this huge turn taken by the people in the European continent.

Nevertheless, the wonderful thing about this situation is that, while EU walked up another step toward its geographical unity, if not political, the European enforcement agent was given to us. This is now a reality: From Vilnius to Athens and from London to Warsaw through Lisbon, Budapest and so may others, we now have enforcement agents doted with a common status and identity, just like, since long ago, judges, lawyers, notaries.

An irresistible rise

When you think that, less than ten years ago, most of those countries ignored even the existence of enforcement agents, and that, today, no one would think of writing the first line of a serious European project without having in mind enforcement agents, you can fully encompass all the things that have been massively brought by the new Member States with the liberal status.

It appears to us that, even amongst the wisest opinions – we have in mind the famous international meeting that was held in Paris in 1993 – very few would have bet on a perilous – in fact utopian – adventure of such a rise of an European enforcement agent!

In fact, UIHJ can be proud of its actions and enforcement agents in the stimulating countries (France, Belgium, Netherlands) must be praised for their insistence. But the ones who are at the core of this evolution know it: EU, with its extension and the simultaneous arrival of our extraordinary colleagues from the Centre, the Est and the Baltic countries, has contributed, along with the creation of the European enforcement agent, to the everlastingness of our profession.



L'Europe à 25 : est-ce possible ?

L'UIHJ célèbre l'arrivée des dix nouveaux Etats membres au sein de l'Union européenne.

Un événement sans précédent dans l'histoire de la construction européenne

Le 1er mai a été célébré partout en Europe. Mais dans dix Etats, la fête a brillé d'un éclat tout particulier : celui des étoiles de l'Union européenne. Pour ces pays, le rêve, les espérances mais aussi parfois les craintes, sont devenus une réalité. Après quelques cinquante années d'existence, l'Union européenne, comprend désormais 25 Etats membres et totalise plus de 450 millions d'habitants répartis sur près de 4 millions de Km². Comment en est-on arrivé là ?

Les grandes étapes de la construction européenne

1946. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, Winston Churchill, dans un discours du 19 septembre à Zurich, émet l'idée d'une puissance qui répondrait aux deux blocs alors en présence, les Etats-Unis à l'Ouest et l'Union soviétique à l'Est.

1948. Création le 16 avril de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui regroupe 17 pays.

1949. Création du Conseil de l'Europe avec pour vocation de favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de rechercher des solutions aux problèmes liés notamment aux droits de l'homme ainsi qu'à développer la stabilité démocratique en Europe en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles¹.

1950. Signature le 4 novembre de la convention des droits de l'homme et des libertés fondamentales à Rome.

1951. Le 18 avril, les Six (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) signent le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

1954. la Cour de justice européenne rend son premier arrêt le 21 décembre.

1957. Signature à Rome par les Six des traités de Rome, instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

1960. Le 14 décembre, l'OECE devient l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

1973. Adhésion au 1er janvier du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

1981. Adhésion au 1er janvier de la Grèce aux Communautés européennes.

1984. Le Parlement européen adopte le 14 février à une large majorité le projet de traité instituant l'Union européenne.

1986. Adhésion au 1er janvier de l'Espagne et du Portugal aux Communautés européennes. Les 17 et 28 février, l'Acte unique européen, modifiant le traité de Rome, est signé.

1989. Le 9 novembre, le mur de Berlin tombe. La République démocratique allemande ouvre ses frontières.

1990. Le 3 octobre l'Allemagne est réunifiée. Les *Länder* de l'ancienne Allemagne de l'Est intègrent l'Union européenne.

1991. Signature le 21 décembre à Alma-Ata (Kazakhstan) d'un accord créant la Communauté des Etats indépendants (CEI), par les présidents des républiques de l'Union soviétique, à l'exception de la Géorgie.

1992. Signature le 7 février à Maastricht du traité sur l'Union européenne.

1995. Adhésion au 1er janvier de l'Autriche, la Finlande et la Suède à l'Union européenne.

1997. Le 2 octobre, les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'UE signent le traité d'Amsterdam.

1999. Le 1er janvier, lancement officiel de l'euro. L'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne adoptent l'euro comme monnaie officielle (La Grèce adoptera l'euro quelque temps après.). Le 1er mai, le traité d'Amsterdam entre en vigueur. Les 15 et 16 octobre, un Conseil européen spécial se réunit à Tampere (Finlande). Il donne son accord sur plusieurs orientations et priorités politiques, dont l'accès à la justice.

¹ Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe comprend 46 Etats membres, depuis l'adhésion de Monaco en octobre 2004.



2000. Le 7 octobre, en marge du Conseil européen de Nice, les présidents du Parlement européen, du Conseil européen et de la Commission proclament solennellement la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le traité de Nice est signé le 9 octobre.

2002. Le 28 février, l'euro devient la seule monnaie ayant cours légal dans les douze Etats membres participants. Le 23 juillet, le traité CECA expire après 50 années de vie.

2003. Le traité de Nice entre en vigueur le 1er février.

2004. Le 1er mai, Entrée dans l'Union européenne de Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. C'est le plus grand élargissement de l'histoire de la construction européenne.

La construction européenne ne s'arrêtera pas là

Et maintenant ? La Constitution européenne est plus que jamais d'actualité et de nouveaux pays frappent aux portes de l'Union européenne : la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie et la Turquie. Nul doute que plusieurs autres suivront, même si l'ensemble des Etats membres n'a pas vocation à rejoindre l'Union européenne et que certains d'entre eux ont déjà manifesté leur volonté de ne pas y entrer, comme la Suisse ou la Norvège.

Un paysage européen extrêmement contrasté

Le paysage de l'Europe des 25 est varié à l'extrême. La France est 1 731 fois plus grande que Malte. L'Allemagne est 209 fois plus peuplée que Malte. Mais Malte a une densité de population 83 fois plus importante que celle de la Finlande ! Bienvenue dans l'Union européenne de la diversité.

Pays	Superficie (Km ²)	Pays	Population	Pays	Population par Km ²
1 France	547 030	1 Allemagne	82 537 000	1 Malte	1 250
2 Espagne	504 782	2 France	61 387 000	2 Pays-bas	385
3 Suède	449 964	3 Royaume-Uni	58 798 000	3 Belgique	319
4 Allemagne	356 854	4 Italie	57 715 000	4 Royaume-Uni	241
5 Finlande	337 030	5 Espagne	40 037 000	5 Allemagne	231
6 Pologne	312 685	6 Pologne	38 633 000	6 Italie	191
7 Italie	301 263	7 Pays-bas	16 136 000	7 Luxembourg	178
8 Royaume-Uni	244 101	8 Grèce	10 623 000	8 Rép. tchèque	130
9 Grèce	131 957	9 Belgique	10 309 000	9 Danemark	125
10 Hongrie	93 030	10 Rép. tchèque	10 264 000	10 Pologne	123
11 Portugal	92 391	11 Hongrie	10 106 000	11 France	112
12 Autriche	83 856	12 Portugal	10 066 000	12 Slovaquie	111
13 Rép. tchèque	78 866	13 Suède	8 875 000	13 Portugal	109
14 Irlande	70 280	14 Autriche	8 150 000	14 Hongrie	108
15 Lituanie	65 200	15 Slovaquie	5 415 000	15 Autriche	97
16 Lettonie	64 589	16 Danemark	5 413 000	16 Slovénie	95
17 Slovaquie	48 845	17 Finlande	5 211 000	17 Chypre	84
18 Estonie	45 226	18 Irlande	3 969 000	18 Grèce	80
19 Danemark	43 094	19 Lituanie	3 610 000	19 Espagne	79
20 Pays-bas	41 864	20 Lettonie	2 385 000	20 Irlande	56
21 Belgique	32 254	21 Slovénie	1 930 000	21 Lituanie	55
22 Slovénie	20 273	22 Estonie	1 401 000	22 Lettonie	37
23 Chypre	9 250	23 Chypre	776 000	23 Estonie	31
24 Luxembourg	2 586	24 Luxembourg	462 000	24 Suède	20
25 Malte	316	25 Malte	395 000	25 Finlande	15



Des huissiers de justice en majorité professionnels libéraux indépendants

Quant aux huissiers de justice, on constate que l'arrivée des 10 nouveaux Etats membres a modifié la répartition quant aux statuts de ces professionnels. Parmi les nouveaux arrivants, seuls Chypre et Malte disposent d'un corps d'huissiers de justice fonctionnaires. En définitive, dans l'Union européenne d'aujourd'hui, 16 Etats sur 25 disposent d'un corps de professionnels libéraux. Et l'on sait que l'Allemagne va bientôt rejoindre le rang de ces professionnels. Concernant les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, la Roumanie a déjà adopté le modèle libéral tandis que les huissiers de justice bulgares, après avoir rejoint l'UIHJ en novembre 2003, sont en passe d'adopter ce statut.

Qu'en pensent nos confrères ?

Nous avons demandé à certains de nos confrères des nouveaux Etats membres de nous donner leurs impressions personnelles sur leur arrivée dans l'UE et sur les incidences sur leur profession. Nous vous livrons leurs réponses.



République tchèque. Jiří Komárek, secrétaire de la Chambre nationale des huissiers de justice.

L'adhésion de la République tchèque à l'UE représente pour notre profession son plus grand challenge dans le domaine des procédures civiles d'exécution en matière internationale. Avec la suppression des frontières et un meilleur accès aux informations, les débiteurs ne pourront plus échapper aux poursuites et les procédures d'exécution seront rendues plus efficaces. Le développement accru du commerce impose aux Etats membres de garantir que les décisions de justice seront exécutées partout facilement. Nous espérons en conséquence une coopération intense avec les autres pays dans ce domaine. L'adhésion à l'UE a également pour conséquence de permettre le partage des expériences sur les plans pratique et théorique, dans le domaine des procédures d'exécution et un meilleur accès à la formation dans chaque Etat. Nous pourrions plus aisément comparer les systèmes juridiques des autres Etats membres et ainsi nous en inspirer pour nos propres réformes. L'Europe à vingt-cinq va inévitablement créer des changements pour nous tous.



Pologne. Iwona Karpiuk-Suchocka, présidente du Conseil national des huissiers de justice.

L'adhésion à l'Union européenne est un succès de notre pouvoir et de notre peuple. Je suis polonaise et comme toute ma famille je me sens depuis longtemps européenne. Cette adhésion m'a remplie d'une satisfaction que j'ai attendu de longues années. D'ailleurs nous, polonais, nous étions pourtant toujours en Europe. Maintenant nous nous réjouissons d'être dans cette communauté la plus importante de notre continent. C'est pour nous, pour le

développement de notre patrie, une grande chance. Nous sommes devenus citoyens de l'Union européenne, nous avons la liberté de voyager librement, nous pouvons nous déplacer là où nous désirons, nous avons les mêmes libertés et droits que ceux dont profitent les citoyens de l'Union. Nous nous sentons plus libres et plus égaux.

En tant que huissiers de justice, depuis des années – c'est aussi grâce à notre qualité de membre de l'UIHJ – nous étions présents dans les discussions européennes ayant pour but l'harmonisation du droit de la procédure civile dans les pays membres de l'Union européenne. Grâce à notre coopération avec l'UIHJ nous avons pu mieux connaître les procédures civiles et les systèmes de l'exécution forcée de différents pays européens. Ces sujets se sont toujours reflétés comme principaux durant les séminaires et colloques organisés par notre corporation

professionnelle pour le plus large collectif de nos confrères polonais. Ceci influença aussi les propositions des amendements en système du droit polonais.

A mon avis, la profession d'huissier de justice – malgré les différences avec les autres pays – est un métier omniprésent dans chaque mode de l'exécution forcée judiciaire. C'est pourquoi je soutiens les tendances de l'unification de ce statut aux pays membres et de l'harmonisation du droit des procédures civiles. Un bon exemple de ceci est le titre exécutoire européen, élaboré grâce aux efforts de l'UIHJ, ce titre qui ouvre les huis de la coopération mutuelle entre les tribunaux et huissiers de justice de nos pays membres de l'Union européenne. Nous, huissiers de justice polonais, sommes bien préparés à réaliser cette tâche et nous soutenons le développement de cette coopération.



Lituanie. Asta Karužienė, directeur de la Chambre nationale des huissiers de justice.

En tant que juriste, l'adhésion à l'UE permet la réalisation de projets personnels et offre une expérience dans le domaine international. Il nous faudra

assimiler les changements qui se produiront dans notre pays en matière juridique et commerciale.

Pour la communauté des huissiers de justice lituaniens, l'entrée dans l'UE a créé des difficultés dans le domaine des procédures civiles d'exécution. Par exemple, la libre circulation des personnes permet à de nombreux débiteurs de quitter le pays afin d'échapper aux poursuites. Mais nous sommes prêts à utiliser les possibilités offertes par le droit européen. Nous allons prochainement pouvoir procéder à la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires. Nous nous préparons à exécuter les décisions rendues par une juridiction d'un autre Etat membre et nous avons l'intention de développer les possibilités qui nous sont offertes sur le plan international. Nous attendons également avec impatience les nouvelles réformes et dans le domaine des procédures civiles d'exécution.



Estonie : Elin Vilippus, président de la Chambre nationale des huissiers de justice.

D'une façon générale, l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne est évidemment un grand pas dans une

meilleure reconnaissance en tant que nation. J'apprécie personnellement qu'il y ait moins de formations pour passer les frontières ! Pour autant, les reconnaissances envers ma profession ne se font pas encore ressentir. J'aimerais que les échanges d'informations concernant l'exercice de la profession seront plus importants et qu'un jour nous puissions recevoir directement les dossiers d'exécution d'un confrère d'un autre pays sans qu'il y ait besoin d'une quelconque reconnaissance au niveau du droit interne. Sur ce sujet, je m'en remets entièrement au travail accompli par l'UIHJ.

25 European States: is this feasible?

The IUJO celebrates the arrival of the ten new member States into the European Union.

An unprecedented event in the history of the construction of Europe

The 1st of May was celebrated all over Europe, but in ten States, the celebration took on a new glow for the Stars of the EU. Celebrations were particularly joyous in ten of those states: the Stars of the European Union. For these countries, the dreams, hopes and occasional fears have finally become a reality. After some fifty years in existence, the European Union is now made up of 25 member states and has a total of 450 million inhabitants spread out over nearly 4 million square kilometres. How did this come about?

The main stages in the construction of Europe

1946: After the Second World War, Winston Churchill advocated, in his speech of September 19th in Zurich, the creation of a power able to respond to the two world powers that existed at that time, the United States in the West and the Soviet Union in the East.

1948: The creation on April 16th of the Organisation for European Economic Co-operation (OEEC) made up of 17 countries.

1949: Creation of the Council of Europe. Its vocation was to promote the awareness and the importance of European cultural identity, to find solutions to problems related to human rights and to develop democratic stability in Europe through political, legislative and constitutional reform¹.

1950: Signature of the Human Rights and Fundamental Liberty convention in Rome on November 4th.

1951: On April 18th, the Six (Belgium, France, Holland, Italy, Germany, Italy, Luxembourg) signed the Treaty of Paris creating the European Coal and Steel Community (ECSC).

1954: the European Court of Justice makes its first judgement on December 21st.

¹ Today, the Council of Europe has 46 member States, Monaco having joined in 2004.



1957: The signature by the Six of the Treaty of Rome, creating the European Economic Community (EEC) and the European Atomic Energy Community (Euratom).

1960: On December 14th, the OEEC becomes the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).

1973: Denmark, the UK and Ireland join the European Community on January 1st.

1981: On January 1st Greece joins the European Community.

1984: On February 14th the European Parliament adopts, by a large majority vote, the proposal for the creation of the European Union.

1986: On January 1st Portugal and Spain join the European Community. On February 17th and 28th the Single European Act, modifying the Treaty of Rome, is signed.

1989: On November 9th, the Berlin wall falls. The Democratic Republic of Germany opens up its borders.

1990: On October 3rd Germany is reunified. The "Länders" of former East Germany join the European Union.

1991: On December 21st, in Alma-Ata (Kazakhstan), an agreement creating the Commonwealth of Independent States (CIS) is signed by the presidents of the Republics of the Soviet Union, with the exception of Georgia.

1992: Signature of the European Union Treaty in Maastricht on February 7th.

1995: On January 1st Austria, Finland and Sweden join the European Union.

1997: On October 2nd, the Ministers for Foreign Affairs of the Member States of the EU sign the Amsterdam Treaty.

1999: Official launch of the euro on January 1st. Austria, Belgium, Finland, France, Germany, Holland, Ireland, Italy, Luxembourg, Portugal and Spain adopt the euro as their official currency (Greece adopts it a short time later). On May 1st, the Amsterdam Treaty comes into effect. On October 15th and 16th a special Council of Europe meeting is held in Tampere (Finland). It approves several political policies and priorities, including access to justice.

2000: On October 7th, as an aside to the Council of Europe meeting in Nice, the presidents of the European Parliament, the European Council and Commission solemnly proclaim the Charter of fundamental rights of the European Union. The Nice treaty is signed on October 9th.

2002: On February 28th, the euro becomes the sole legal currency in the twelve participating member states. On July 23rd, the ECSC treaty expires after 50 years.

2003: The Nice Treaty becomes effective on February 1st.

2004: On May 1st, Cyprus, the Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Slovakia and Slovenia join the European Union. This is the largest expansion in the history of the construction of Europe.

The construction of Europe doesn't stop there

And now? The constitution of Europe is a topical issue now more so than ever with numerous countries clamouring to join the EU: Bulgaria, Romania, Croatia and Turkey. No doubt others will follow suit, even though all of the member states do not intend to join the European Union and others have specifically stated that they do not wish to join, for example Switzerland and Norway.

A highly contrasting European landscape

The landscape of the 25 member states is extremely varied. France is 1,731 times larger than Malta. Germany is 209 times more populated than it. However, Malta has a population density 83 times higher than Finland! Welcome to the European Union of diversity.



Estonia: Elin Vilippus, President of the National chamber of enforcement agents.

Generally speaking, of course Estonia's accession means our movement towards greater recognition as a nation. For example, personally I appreciate that there are less formalities for crossing the border stations. However, the influences for my profession are not so recognisable. I would expect that the exchange of information in exercising one's profession will grow and some day we will be able to receive for execution documents directly from another colleague of the other country without their formal recognition at the state level. Here I would greatly rely on the work currently done by UIHJ.



Most enforcement agents are independent liberal professionals

As regards enforcement agents, the arrival of the 10 new member states has created a shift in proportional representation of the status of these professionals. Among the new arrivals, only Cyprus and Malta have a body of enforcement agents that enjoy the status of civil servant. In the European Union today, exactly 16 of the 25 states have a liberal professional body. Germany is soon to join the ranks of these countries. In the countries applying for entry into the EU, Romania has already adopted a liberal model, whereas, the Bulgarian enforcement agents, who joined the IUJO in November 2003, are in the process of doing so.

What about our colleagues?

We asked some of our colleagues in the new member States to give us their personal impressions of their arrival in the EU and it's repercussions for the profession. Here is what they had to say.

Country	Surface area (Km ²)
1 France	547,030
2 Spain	504,782
3 Sweden	449,964
4 Germany	356,854
5 Finland	337,030
6 Poland	312,685
7 Italy	301,263
8 United Kingdom	244,101
9 Greece	131,957
10 Hungary	93,030
11 Portugal	92,391
12 Austria	83,856
13 Czech Republic	78,866
14 Ireland	70,280
15 Lithuania	65,200
16 Latvia	64,589
17 Slovakia	48,845
18 Estonia	45,226
19 Denmark	43,094
20 holland	41,864
21 Belgium	32,254
22 Slovenia	20,273
23 Cyprus	9,250
24 Luxembourg	2,586
25 Malta	316

Country	Population
1 Germany	82,537,000
2 France	61,387,000
3 United Kingdom	58,798,000
4 Italy	57,715,000
5 Spain	40,037,000
6 Poland	38,633,000
7 Holland	16,136,000
8 Greece	10,623,000
9 Belgium	10,309,000
10 Czech Republic	10,264,000
11 Hungary	10,106,000
12 Portugal	10,066,000
13 Sweden	8,875,000
14 Austria	8,150,000
15 Slovakia	5,415,000
16 Denmark	5,413,000
17 Finland	5,211,000
18 Ireland	3,969,000
19 Lithuania	3,610,000
20 Latvia	2,385,000
21 Slovenia	1,930,000
22 Estonia	1,401,000
23 Cyprus	776,000
24 Luxembourg	462,000
25 Malta	395,000

Country	Population per Km ²
1 Malta	1,250
2 Holland	385
3 Belgium	319
4 United Kingdom	241
5 Germany	231
6 Italy	191
7 Luxembourg	178
8 Czech Republic	130
9 Denmark	125
10 Poland	123
11 France	112
12 Slovakia	111
13 Portugal	109
14 Hungary	108
15 Austria	97
16 Slovenia	95
17 Cyprus	84
18 Greece	80
19 Spain	79
20 Ireland	56
21 Lithuania	55
22 Latvia	37
23 Estonia	31
24 Sweden	20
25 Finland	15



Lithuania. Asta Karuziene, Director of the National Chamber of Enforcement agents.

As a legal officer, membership of the EU allows me to achieve personal goals and also gain experience in the international domain. We will need to incorporate future changes in judicial and commercial activity in our country.

Entry into the EU has created difficulties for the Lithuanian community of enforcement agents. The freedom of movement has, for example, enabled many debtors to flee the country to avoid prosecution. We are however, quite prepared to make use of the legal recourse offered by European law in this regard. Soon, we will be able to hand out notice of judicial and extra-judicial acts. We are getting ready to enforce decisions handed down by jurisdictions in other member states and intend to develop options available to us on an international scale. We are also awaiting, with baited breath, the new reforms in civil enforcement law.



Czech Republic. Jiri Komarek, Secretary of the National Chamber of Enforcement agents.

The Czech Republic's adhesion to the EU, has presented the greatest challenge that our profession has had to face regarding civil enforcement procedures on an international scale. The removal of borders and improved access to information means that debtors will no longer be able to evade prosecution thus making enforcement procedures more efficient. The accumulated effect of trade development forces the member states to guarantee that legal decisions are easily enforced. Consequently, we hope to work in close collaboration with the other countries in this domain. Joining the EU also allows us to share our practical and theoretical experiences in enforcement procedure and facilitates access to training in each member state. It is now easier than ever to examine legal systems in other countries and use them as inspiration for our own reforms. With twenty-five countries in Europe, change is inevitable for us all.



Poland. Iwona Karpiuk-Suchcka, President of the National Counsel of Enforcement agents.

Joining the European Union has been a success both for our strength and our people. I am Polish and like the rest of my family have considered myself a European for a long time now. This adhesion has filled me with a long-awaited sense of satisfaction. Of course, we, the Polish, were always part of Europe, but now we celebrate being part of the largest community on our continent. This has been a wonder-

ful opportunity for us as individuals and for the development of our country. We have become citizens of the European Union, we can travel freely, going wherever we want and having the same freedom and rights as all other citizens of the Union. We feel more liberated and equal.

For some years now, as enforcement agents and thanks to our status as a member of the IUJO, we have taken part in the European debate on harmonisation of the judicial system in the member states of the European Union.

Because of our collaboration with the IUJO we have gained better knowledge of the legal procedures and enforcement systems in the different European countries. These topics are always given priority in the seminars and conferences organised by our

professional bodies, which regroup the majority of our Polish colleagues. This knowledge has also influenced bills and amendments proposed by the Polish legal system.

In my opinion, the profession of enforcement agent, in spite of the differences with other countries, is an underlying profession in every type of enforced legal system. This is why I am in favour of the present trend towards harmonisation of the profession in all member states as well as the laws governing legal procedures. A prime example of this is the European legal system, developed by the IUJO, which paves the way for co-operation between the courts and the enforcement agents in all member states of the European Union. As Polish enforcement agents, we are ready to live up to the task and further promote co-operation.